

DEPARTEMENT

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

RF Préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/10/2022 République Française 012-211202551-20221013-DE_2022_056-DE

**Nombre de membres en  
exercice:** 14

**Présents :** 13

**Présents non votants :** 0

**Votants:** 13

**Séance du 13 octobre 2022 à 20 heures 30**

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

**Sont présents:** Jean-Paul LABIT, Robert BOS, René CLUZEL, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Pierre-Edouard DAURES, Nathalie FILLLOL, Simon FOURNIER, Muriel LAPIERRE, Marie-Reine RIVIERE, Pascale SANHES, Alain VERNHES

**Présents non votants :**

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Hubert QUENAULT

**Secrétaire de séance:** Simon FOURNIER

**Objet: LOCATION BENNE COMMUNALE - DE 2022 056**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des nombreuses demandes de mise à disposition par voie de location de la benne communale.

Il est proposé à l'assemblée de formaliser ce service.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de mettre en location la benne communale à tout résident de la commune qui en ferait la demande, et sous réserve de disponibilité effective de ce matériel;

**FIXE** à 50€ par jour le montant de la location, avec un enlèvement par jour. Le montant devra être réglé lors de la réservation.

**FIXE** les modalités de location tel que suivant:

- Les services municipaux se chargent de la mise en place de la benne au domicile du demandeur ainsi que de l'enlèvement vers la déchetterie.

- La benne doit être réservée en mairie aux heures d'ouverture. Les personnes intéressées devront compléter un imprimé de réservation disponible à l'accueil de la mairie. Les demandes seront enregistrées selon la règle du « premier demandeur, premier servi » à partir de la fiche de réservation.

- Le montant de la location devra être réglé au moment de la réservation. Le règlement de la redevance forfaitaire se fait en espèces ou par chèque à l'ordre du « Trésor Public ». En cas d'annulation, qui doit intervenir au moins trois jours avant la mise à disposition, le demandeur pourra obtenir remboursement de sa participation.

- La benne communale est mise à disposition des administrés en week-end ou un jour dans la semaine.

**En semaine:**

Le prêt est consenti pour une durée d'une journée. Un agent communal se chargera d'emmener la benne le matin à **8h30** au domicile du demandeur et ne la récupérera qu'en fin d'après-midi avant **17h00** pour la vider.

**Le week-end:**

La benne est mise à disposition le vendredi après midi et récupérée le lundi dans la matinée

L'administré et l'agent municipal doivent procéder à un état des lieux du matériel, validé conjointement. Toute dégradation ou détérioration de la benne est à la charge du demandeur. Ce dernier s'engage à rembourser la Mairie dans l'hypothèse où la benne subirait des dommages.

- L'utilisateur devra effectuer le tri lors de l'utilisation de la benne, en effet il devra veiller à ne pas mélanger les déchets verts, les matériaux inertes, les encombrants, le bois, le fer, le plastique... En cas de mélange de déchets il sera facturé 50€ de pénalité.

- Le chargement de la benne reste entièrement à la charge de l'administré et relèvera de sa responsabilité.

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.  
Le Maire, Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/10/2022 012-211202551-20221013-DE_2022_056-DE

## LOCATION BENNE

La benne sera mise à disposition par les agents municipaux après paiement auprès du secrétariat de la commune. Les jours d'ouverture du service sont les suivants : du mardi au samedi 9h00- 12h00 et le mercredi et vendredi de 14h00-17h00.

### Coordonnées du demandeur

Nom et adresse du demandeur :

.....  
.....

Nom et adresse facturation (si différent) :

.....  
.....

Tél et mail

Date mise à disposition de la benne – livraison :

Adresse/ lieu où sera positionné la benne (préciser si positionnement sur route, trottoir, délaissé) :

Date de reprise souhaitée sous confirmation de l'accord de la commune :

### Quels déchets dans la benne ?

Nature des déchets produits :

Date et signature du demandeur

---

### Avis du maire

Possibilité de mettre la benne (accessibilité du lieu) :

- Oui sur domaine privé
- Oui sur voie publique (sous condition d'avoir un arrêté municipal limitant l'accès ou route barrée)

merci de bien vouloir cochez ci-dessous la situation qui sera adoptée :

- S'il reste 3 mètres de voie accessible aux engins de secours : occupation du domaine public
- S'il ne reste pas 3 mètres de voie accessible aux engins de secours : rue barrée
- Si la benne ne peut pas être positionnée au lieu indiqué, quel serait le lieu le plus adapté à proximité
  
- Non, préciser pourquoi

---

Avis du service Domaine Public Sécurité pour dépôt sur la voie publique :

- Oui - Numéro de l'arrêté (copie en pièce jointe) :
- Non - Motif du rejet :

<b>Date et Signature du maire</b> Préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/10/2022 012-211202551-20221013-DE_2022_056-DE